

**CLUB DE GOLF LE BLAINVILLIER  
DEMANDE D'ADHÉSION  
SAISON 2025**

Aux membres du conseil d'administration, je sou mets ma candidature comme membre actionnaire du **CLUB DE GOLF LE BLAINVILLIER** dans la catégorie:

**MEMBRE INTERMÉDIAIRE**

NOM DE L'ENTREPRISE: \_\_\_\_\_

(seulement si vous désirez enregistrer votre membership au nom de votre entreprise.)

NOM ET PRÉNOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE RÉSIDEN TIELLE: \_\_\_\_\_

VILLE :

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE (résidence) :

TÉLÉPHONE (cellulaire) : \_\_\_\_\_

COURRIEL: \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES JOUEZ-VOUS AU GOLF ? \_\_\_\_\_ AN(S).

HANDICAP: \_\_\_\_\_

Habituellement, je joue approximativement \_\_\_\_\_ parties par saison.

Durant la saison, j'anticipe jouer approximativement \_\_\_\_\_ parties.

AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ MEMBRE D'UN CLUB DE GOLF ? \_\_\_\_\_

Si oui, à quel club ? \_\_\_\_\_

NUMÉRO DE MEMBRE DE GOLF CANADA : \_\_\_\_\_

NOM DE VOTRE EMPLOYEUR OU DE L'ENTREPRISE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

TÉLÉCOPIEUR : \_\_\_\_\_

DEPUIS : \_\_\_\_\_ AN(S).

FONCTION : \_\_\_\_\_

**DÉSIREZ-VOUS INSCRIRE VOS ENFANTS ? (ENFANTS ÂGÉS DE 18 ANS ET MOINS)**

NOM	DATE DE NAISSANCE

**MA CANDIDATURE EST APPUYÉE PAR LES (2) MEMBRES SUIVANTS :**

NOM ET PRÉNOM (en lettres moulées)	SIGNATURE	# MEMBRE	TÉLÉPHONE



## DROIT D'ENTRÉE ET ACTION

### MEMBRES INTERMÉDIAIRES DU CLUB DE GOLF LE BLAINVILLIER

Le conseil d'administration du Club de golf Le Blainvillier a résolu qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2025, tous les membres intermédiaires devront obligatoirement devenir actionnaires et, de ce fait, acquitter les frais pour l'action et le droit d'entrée.

#### I. DROIT D'ENTRÉE ET ACTION

Le tableau ci-dessous présente le montant à payer pour le droit d'entrée (selon l'âge au 1<sup>er</sup> avril 2025), ainsi que l'action. À titre informatif, le droit d'entrée pour un membre régulier (40 ans et +) est de 8 500 \$ + taxes pour la saison 2025. L'action (2 500 \$) est non-taxable. À noter que les membres actionnaires intermédiaires n'auront aucune restriction de jeu et que le frais normalement applicable ne sera plus en vigueur.

Le droit d'entrée pour chaque tranche d'âge a été calculé en fonction du pourcentage de différence entre la cotisation annuelle intermédiaire 2025 (voir tableau ci-dessous) et la cotisation annuelle pour un membre régulier sans restriction (7680 \$ + taxes).

	<b>Cotisation annuelle 2025 (à titre indicatif)</b>	<b>% du droit d'entrée à payer</b>	<b>Droit d'entrée (taxes en sus)</b>	<b>Action</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>25 ans et moins – étudiant à temps plein*</b>	1 700 \$	N/A	N/A	N/A	<b>N/A</b>
<b>25 ans et moins</b>	2 300 \$	29,95%	2 546 \$	2500 \$  Non Taxable	<b>5 427,26 \$</b>
<b>26 ans</b>	2 980 \$	38,80%	3 298 \$		<b>6 291,88 \$</b>
<b>27 ans</b>	3 110 \$	40,49%	3 442 \$		<b>6 457,44 \$</b>
<b>28 ans</b>	3 240 \$	42,19%	3 586 \$		<b>6 623,00 \$</b>
<b>29 ans</b>	3 345 \$	43,55%	3 702 \$		<b>6 556,37 \$</b>
<b>30 ans</b>	3 500 \$	45,57%	3 874 \$		<b>6 954,13 \$</b>
<b>31 ans</b>	3 660 \$	47,66%	4 051 \$		<b>7 157,64 \$</b>
<b>32 ans</b>	3 815 \$	49,67%	4 222 \$		<b>7 354,24 \$</b>
<b>33 ans</b>	3 970 \$	51,69%	4 394 \$		<b>7 552,00 \$</b>
<b>34 ans</b>	4 180 \$	54,43%	4 626 \$		<b>7 818,74 \$</b>
<b>35 ans</b>	4 365 \$	56,84%	4 831 \$		<b>8 054,44 \$</b>
<b>36 ans</b>	4 570 \$	59,51%	5 058 \$		<b>8 315,44 \$</b>
<b>37 ans</b>	4 805 \$	62,57%	5 318 \$		<b>8 614,37 \$</b>
<b>38 ans</b>	5 040 \$	65,63%	5 578 \$		<b>8 913,31 \$</b>
<b>39 ans</b>	5 275 \$	68,68%	5 838 \$		<b>9 212,24 \$</b>

\*Les enfants de membre n'ont pas l'obligation d'être actionnaire. S'ils le désirent, les conditions du tableau ci-dessus sont applicables. Veuillez nous contacter pour plus de détails.

## II. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement du droit d'entrée et de l'action pourra être effectué de deux façons (veuillez cocher la méthode de paiement choisie) :

- Paiement complet (d'ici le 31 janvier 2026).
- Paiement en versements égaux jusqu'à l'âge de 40 ans (par exemple, un membre âgé de 30 ans au 1<sup>er</sup> avril 2025 paiera en 10 versements égaux, facturés annuellement et payables au 31 janvier de chaque année).
- Dans l'éventualité d'une démission avant la terminaison du paiement de l'action et du droit d'entrée, je comprends et je m'engage à payer le solde restant de l'action et du droit d'entrée.

## III. DROITS ET OBLIGATIONS ENVERS LE CLUB

Vous serez considéré comme étant actionnaire du Club de golf Le Blainvillier dès l'acceptation de votre dossier, même si vous choisissez d'effectuer le paiement complet du droit d'entrée et de l'action en versements égaux. En tant qu'actionnaire, vous pourrez assister aux assemblées générales ainsi qu'aux réunions spéciales (s'il y a lieu) et aurez un droit de vote. Vous recevrez également toutes les communications adressées aux actionnaires.

**Par la présente :** J'atteste que tous les renseignements fournis et contenus dans ma demande d'admission sont vrais et complets et déclare savoir que toute omission volontaire ou fausse déclaration de ma part peuvent constituer un motif suffisant de rejet de ma candidature.

Je consens à ce que le Club de Golf Le Blainvillier se renseigne sur ma situation financière, ma réputation ou tout autre renseignement pertinent à ma demande d'admission et dégage de toute responsabilité les personnes qui fourniront des renseignements à ce sujet.

Je déclare également que le Club de Golf Le Blainvillier pourra se procurer ces renseignements par l'intermédiaire d'une agence spécialisée.

J'accepte de payer tous les frais, toutes les cotisations, tous les droits, toutes les cotisations spéciales, tous les comptes ainsi que tout autre dette contractée au cours de la période prescrite. De plus, j'accepte de me conformer et d'être assujéti aux règlements, aux résolutions ainsi qu'aux dispositions réglementaires du Club de golf Le Blainvillier et à ceux que pourraient adopter ses administrateurs ou ses dirigeants, le cas échéant.

La compagnie et/ou les membres joueurs sont conjointement responsables de toute obligation financière contractée à l'égard du club et reconnaissent avoir reçu les informations pertinentes relativement à la réglementation applicable aux actionnaires et membres du club.

Comme prévu aux règlements généraux du Blainvillier, tout membre actionnaire qui souhaite démissionner du club doit aviser le club par écrit le ou avant le 31 octobre de l'année en cours, faute de quoi il ou elle se verra dans l'obligation de payer la cotisation annuelle ainsi que les frais afférents pour l'année subséquente.

Le Règlement no. 5 est disponible dans la section des membres de notre site web et sur demande auprès de l'administration.

- Je déclare avoir lu et compris ce qui précède et je signe.

Nom

Signature

Date



## AUTRES FRAIS

MEMBRES INTERMÉDIAIRES DU CLUB DE GOLF LE BLAINVILLIER

Minimum bar-bill .....	400 \$
Golf Québec (par membre).....	43 \$
Frais d'administration - 20\$ x 6 mois (mai à octobre).....	120 \$
Plan Mill River (par membre).....	68 \$
Réciprocité (optionnelle)	
Membres sans restriction (incluant les membres intermédiaires).....	110 \$
Entreposage de votre voiturette à trois roues – optionnel (avec/sans recharge électrique).....	190 \$/80 \$
Service de vestiaire, entreposage du sac, voiturette à mains du club.....	Inclus
Balles au terrain d'exercice .....	Inclus

*Prix sujets à changement sans préavis. | Service et taxes en sus.*